

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2026

Convoqué le : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAUX, Mme MAILLARD, MM. COMBE, DELCROIX et LACAILLE, Mme ROUX, M. SORET, Mme BEAUJOUAN, M. HERLAKIAN, Mme COUCHE, MM. FAVENNEC et ALLORY, Mme LEBRUN, M. PAUMIER, Mme TANGUY, M. SAINT-MARTIN, Mme PEIGNEY, M. FERRE, Mme LASNON, M. CORDEAUX, Mme VARNIERE et M. HAUGUEL

Était excusée : Mme LEROY (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme MONNAIE (pouvoir donné à M. COURSEAUX) et Mme BESLOUIN (pouvoir donné à Mme STIL)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Délibération n°38/2026 - Délibération relative à la désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Administration du collège André Siegfried de Saint Romain de Colbosc

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des divers organismes extérieurs.

Parmi ceux-ci figure le Conseil d'Administration du Collège André Siegfried.

Madame le Maire précise que, conformément au décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (codifié aux articles R.421-14 et suivants du Code de l'Éducation), pour les communes sièges d'établissement, la représentation est fixée à un seul représentant.

Pour assumer cette représentation, Madame le Maire informe l'assemblée de la candidature de :

- Mme Emilie VARNIERE, Conseillère Municipale

Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

VU décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 (codifié aux articles R.421-14 et suivants du Code de l'Éducation).

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Emilie VARNIERE, Conseillère Municipale.

**Après avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

DÉSIGNE Mme Emilie VARNIERE, Conseillère Municipale, pour siéger en qualité de représentant de la commune de Saint Romain de Colbosc.

DIT QUE la présente délibération sera transmise au collège André Siegfried.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Clotilde EUDIER


La secrétaire,


Carole STIL